



COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du 16 juin 2022

Président : M Daniel ALEXANDRE

Présents : MM. Bernard BOSCHINI – Jean louis ROUSSEAU –

Classements Saison 2021/2022

Accessions et rétrogradations

Calcul des mini-championnats :

Conformément au règlement établi pour la saison 2021-2022 concernant les accessions et rétrogradations inhérentes aux championnats seniors,

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Considérant qu'à l'issue de cette saison, il y a 3 descentes de R3 en D1, à savoir :

WITRY LES REIMS ; CERNAY BERRU LAVANNES 2 et COURTISOLS ESTAN

Considérant qu'il y a 2 accessions de District 1 en Régional 3,

1. District 1 : 2 montées et 6 descentes

Accessions : Tinquieux Champagne FC et Espérance Rémoise

Descentes : Compertrix FG ; Nord Champagne 2 FG ; Somsois Margerie ; Argonne FC ; Faux Vésigneul Pogny ; Le Gault Montmirail

2. District 2 : accession du 1^{er} de chaque poule et descente des 2 derniers de chaque poule et du moins bon 10^{ème}

Groupe	Accession directe	Descentes
A	St Brice Courcelles	Sept Saulx ; Rs Murigny FP 2
B	Esternay	Epernay FC 2 (FG) ; Fère (FG)
C	Sermaize	Pargny/Saulx (FG) ; Argonne FC 2

Moins bon 10^{ème} : St Martin d'Ablois

3. **District 3 : accession du 1^{er} de chaque poule et descente du dernier de chaque poule et des 3 moins bon 11^{ème}**

Groupe	Accession directe	Descentes	Moins bon 11ème
A	Entente Rémoise	Rs Espoir (FG) ; Rs Murigny FP 3 (FG) ; Sillery 2 (FG)	
B	Côteaux Sud	Bisseuil (FG) ; Magenta (FG) ; Rs Celtic (FG)	
C	Fagnières 2	Sezanne FC (FG)	
D	Haute Borne	Compertrix 2 (FG)	

Moins bon onzième :

4. **District 4 : accession des 2 premiers de chaque poule**

Groupe	Accessions directes	Troisième
A	Prunay ; Reims Athlétic	Mareuil le Port
B	Rome ; Viennois	Berceau du Vignoble

Meilleur troisième : Berceau du Vignoble

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions de la commission Litiges et Contentieux sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 2 jours francs (articles 31 des RG de la ligue LGEF et 13 des championnats DMF) validé par le Comité Directeur du 17 août 2018) à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Le président de séance,
Daniel ALEXANDRE



Le secrétaire de séance,
Bernard BOSCHINI



Validé à la Majorité par le Comité Directeur le Mardi 28 juin 2022.